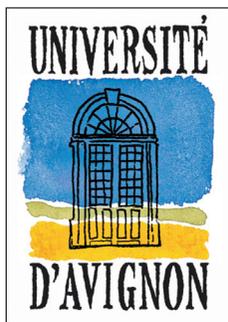
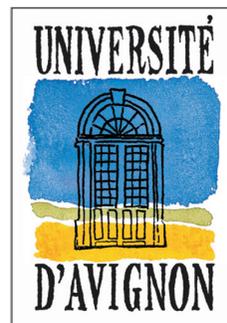


Retrouvez plus d'informations sur le site web
www.univ-avignon.fr



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

conception et réalisation : Cellule Communication - juillet 2015 - Photos : © UAPV. Ne pas jeter sur la voie publique.



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

>>> Colloque

Droit et généalogie

Jean-Philippe Agresti, Eric Borne, Bruno Bertherat, Guillaume Champy, Jean-Pierre Clavel, Bérengère Gleize, Guy Lobrichon, Agnès Maffre-Baugé, Catherine Marie, Paul Moutonnet de Bernard, Isabelle Ortega, Patricia Partyka, Alexandra Perrin, Franck Petit, Caroline Siffrein-Blanc, Bernard Veyron, Eric Wenzel



Partenaires :

Cabinet Veyron (généalogistes successoraux) - Chambre des notaires du Vaucluse - Conseil régional du Notariat (Nîmes) - Ecole Doctorale Culture et Patrimoine - Le Gnomon (Institut International de l'Histoire du notariat) - Institut d'Etudes Judiciaires d'Avignon - Laboratoire Biens, Normes, Contrats (EA 3788) - Master Droit des contrats publics et privés - Faculté de Droit, Economie, Gestion - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Vendredi 9 octobre 2015 de 9h00 à 17h30

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Campus Hannah Arendt - Site Sainte Marthe - Amphi 2E08

www.univ-avignon.fr

Droit et généalogie

Colloque du vendredi 9 octobre 2015 de 9h00 à 17h30

Campus Hannah Arendt - Site Sainte Marthe - Amphithéâtre 2E08

Ouverture

Emmanuel ETHIS, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Rapport introductif

Bruno BERTHERAT, Maître de conférences en histoire à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Matinée

sous la présidence de Guy LOBRICHON, professeur émérite à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

> L'utilité de la généalogie : le point de vue de l'historien du droit

Eric WENZEL, Maître de conférences à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Vice-Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

> L'intérêt des archives notariales en matière de généalogie

Jean-Philippe AGRESTI, Professeur d'histoire du droit, Vice-Président de l'Université d'Aix-Marseille

> Formation du généalogiste et valorisation des ses travaux

Isabelle ORTEGA, Maître de conférences en histoire à l'Université de Nîmes, directrice du diplôme universitaire Généalogie et histoire des familles

Pause

> Le rôle du généalogiste successoral et les évolutions récentes du métier

Alexandra PERRIN et Bernard VEYRON, généalogistes successoraux, Cabinet VEYRON et associés

> Généalogie Nobiliaire et hiérarchie des droits de la personne

Paul MOUTONNET DE BERNARD, historien, docteur en droit

> Généalogie, vie privée et protection des données personnelles

Béregère GLEIZE, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Après-midi

sous la présidence de Jean-Pierre CLAVEL, Président de l'Institut International d'Histoire du Notariat, Directeur du Gnômon

> La dévolution du nom de famille

Patricia PARTYKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

> Le changement du nom de famille

Catherine MARIE, professeur de droit privé à l'Université de la Rochelle, doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion

> Pseudonymes, surnoms, particules et titres nobiliaires

Guillaume CHAMPY, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Vice-Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

Pause

> L'attribution et le changement du prénom

Caroline SIFFREIN-BLANC, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Aix-Marseille

> La notion de « souvenir de famille »

Agnès MAFFRE-BAUGE, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Rapport de synthèse

Franck PETIT, Professeur à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

Comité scientifique :

Eric Borne, président du Conseil régional du Notariat (Nîmes)
- Patricia Partyka, juriste - Franck Petit, juriste - Eric Wenzel, historien du droit.

Entrée libre

Inscription auprès de Séverine Lacour :
severine.lacour@univ-avignon.fr

Présentation du thème

Plusieurs facteurs expliquent aujourd'hui l'isolement dans lequel se retrouvent de nombreuses personnes à la fin de leur vie, laissant leur succession sans héritier connu. A la cause tenant à la multiplication des divorces et à la nécessité d'une mobilité professionnelle accentuée, s'ajoute celle de

la perte de crédit accordé à l'institution du mariage. Il s'ensuit depuis de nombreuses décennies l'apparition de foyers monoparentaux et de familles éclatées qui, ajoutée au phénomène de la recomposition de ces familles, rend plus difficile l'identification des liens de filiation. Le rôle du généalogiste successoral s'en trouve amplifié.

Une autre raison justifie que la discipline juridique s'intéresse à la généalogie. Il peut être question de donner au généalogiste, qui opère tant du point de vue familial que successoral, des limites à ses investigations : on montrera dans cette recherche qu'il est primordial de protéger les données personnelles et le droit au respect de la vie privée. Précisément, le généalogiste manipule des éléments d'individualisation - un nom, une date de naissance, une adresse, une pratique religieuse, etc. - dont la dispersion mérite attention. Il conviendra donc, non pas seulement de faire le point sur l'intérêt des archives notariales et les règles d'accès aux archives publiques, mais également d'expliquer comment une personne peut faire obstacle à la divulgation des traits caractéristiques qui, en l'identifiant, permettent de l'individualiser ou qui concernent les membres de sa famille.

Il peut aussi être opportun de faire des propositions de construction d'un statut du généalogiste, de voir s'il n'y a pas lieu de poser des exigences en termes de qualifications et de formations, de s'interroger sur la valorisation des travaux du généalogiste et de préciser le régime juridique du contrat de révélation successorale, sur lequel la jurisprudence s'est récemment prononcée.

L'objet principal de l'activité du généalogiste, qu'il soit amateur ou professionnel, porte sur l'étude du nom de famille. Là encore, il sera utile de faire le point sur l'application de la loi du 4 mars 2002, qui a considérablement modifié les conditions de dévolution du nom de famille. Si une personne a vocation à conserver pendant toute sa vie le nom et les prénoms qui lui ont été attribués - l'Etat pouvant difficilement se satisfaire de changements de noms trop fréquents ou trop faciles -, il conviendra de s'attacher aux atténuations de cette règle de stabilité, qui sont de nature à rompre les « lignées » et, partant, à rendre plus difficile le travail du généalogiste. Comme corollaires aux questions de la dévolution et du changement de nom de famille, on devra s'intéresser à ses modes de protection, en particulier lorsque le patronyme fait l'objet d'une usurpation ou d'une utilisation abusive.

Du point de vue de la dévolution successorale, la jurisprudence a fait naître, enfin, la notion de « souvenirs de famille », que l'on peut, le cas échéant, rattacher à l'idée d'un « patrimoine familial ». A ce titre, la transmission des souvenirs de famille n'est pas sans lien avec la transmission des noms de famille. La dimension extra-patrimoniale de ces objets peut représenter le fondement de l'affectation familiale qui leur est réservée. Il conviendra, à la lumière de la jurisprudence la plus récente, de s'interroger sur les droits des attributaires de ces souvenirs et sur la qualification juridique de ces objets exclusifs de toute appropriation individuelle.

